

PROCES VERBAL DE LA REUNION du Conseil Municipal du 25 septembre 2025

L'an 2025, le 25 septembre à 18h s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, le Conseil Municipal de LABRY, après convocation légale de M. Luc RITZ, Président.

Etaient présents : Mesdames AUBAILLY (jusqu'au point 7), BURKI, CHAUMONT, KOUCHA, MAILHÉ et ZANI

Messieurs BERLAND, CARDIARE, LAGARDE, MARÇON, MORETTE, RENE, RITZ, SCHANG et VANTINI.

Etaient excusés : Mesdames CABRAL et PIGNATIELLO et Monsieur THISSE.

Pouvoirs : Monsieur THISSE à Monsieur RITZ.

Secrétaire de séance : M. CARDIARE

* * * * *

15 élus sont présents, le quorum est donc atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur CARDIARE Cédric est désigné secrétaire de séance.

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 2 juillet 2025

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver le PV de la dernière réunion du 02/07/2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02/07/2025.
- CHARGE le Maire de procéder à sa publication sur le site internet de la commune dans un délai d'un mois.

➤ La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

2) Projet photovoltaïque : présentation étude d'impact paysagère

Suite à la présentation générale faite par SUEZ lors de la réunion du 2 juillet relative à leur projet d'installation d'une centrale photovoltaïque sur les friches du centre d'enfouissement technique, l'étude paysagère du projet est présentée par un représentant du groupe SUEZ pour permettre aux élus de mieux appréhender l'impact du projet sur le paysage.

Ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

3) Budget 2025 : Décision modificative n°2

Des recettes nouvelles ont été notifiées à la commune depuis la dernière réunion du conseil municipal et vont permettre d'inscrire de nouvelles dépenses en section d'investissement.

Des crédits doivent également être ouverts pour permettre l'intégration de frais d'études d'exercices budgétaires précédents.

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Articles (Chap.) – Op.	Montant	Articles (Chap.) – Op.	Montant
2151 (21)	50 000,00 €	021 (021)	61 000,00 €
231 (041)	29 940,00 €	203 (041)	29 940,00 €
231 (23) - 9138	11 000,00 €		
Total	90 940,00 €	Total	90 940,00 €
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Articles (Chap.) – Op.	Montant	Articles (Chap.) – Op.	Montant
023 (023)	61 000,00 €	6419 (013)	6 000,00 €
615231 (011)	- 20 000,00 €	732221 (73)	29 000,00 €
65131 (011)	6 000,00 €	74833 (74)	12 000,00 €
6542 (65)	- 60,00 €		
673 (67)	60,00 €		
Total	47 000,00 €	Total	47 000,00 €

➤ La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.

4) Marché centre de santé : proposition d'avenants

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de l'exécution du marché public du centre communal de santé, plusieurs adaptations ont été nécessaires pour garantir la bonne réalisation des travaux, il s'agit notamment d'adapter la forme des gaines de ventilation ainsi que la modification du type d'onduleur pour l'installation photovoltaïque. Il précise également que pour des raisons préservations des canalisations d'eau, il serait opportun de prévoir un adoucisseur en début de réseau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE la modification proposée pour le lot 6, la plus-value de 14 148 € HT et la moins-value de 3 597 € HT qui en découlent, soit une variation positive de 9,88% par rapport au marché de base pour arriver à un nouveau montant de 117 284,10 € HT.
- VALIDE la modification proposée pour le lot 10, la plus-value de 12 440 € HT et la moins-value de 13 885 € HT qui en découlent, soit une variation négative de 4,82% par rapport au marché de base pour arriver à un nouveau montant de 28 555,00 € HT.
- AUTORISE le Maire à signer les 2 avenants correspondants.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

5) Avis sur le projet de révision du SCoT Nord 54

Monsieur l'adjoint rappelle que le 2 juillet 2025, le syndicat Mixte du Scot Nord Meurthe-et-Moselle a transmis à la commune un projet de révision du Schéma de Cohérence du Territoire (SCoT) conformément aux dispositions de l'article L143-20 du Code de l'Urbanisme.

Elaboré en 2015, ce document décline au niveau de son territoire les dispositions réglementaires relatives à l'aménagement (occupation foncière, transport, environnement, etc.) L'objet de la présente révision est de prendre en compte les dispositions du SRADDET, qui n'existe pas lors de l'élaboration, ainsi que les évolutions législatives qui sont intervenues sur ces six dernières années (Loi NOTRe, Loi égalité et Citoyenneté, Loi ELAN...).

Après avoir pris connaissance des divers documents, il est proposé au conseil d'émettre un avis favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable au projet de révision du SCoT Nord 54 arrêté le 01/07/2025.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité (1 abstention).*

6) Avis sur le projet arrêté du PLUiH

La communauté de communes Orne Lorraine Confluences a engagé les travaux d'élaboration de son PLUiH en octobre 2022 et a arrêté son projet par délibération en date du 26 juin 2025. Les communes membres sont invitées à se prononcer sur le document avant l'ouverture de l'enquête publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Emet un avis favorable au projet de PLUiH arrêté par le conseil communautaire d'Orne Lorraine Confluences en date du 26/06/2025.
- Demande à ce que le terrain d'assiette du "nouveau cimetière", à savoir les parcelles AE 17 et AE 18, soit catégorisé "cimetière" au niveau des servitudes d'utilité publique avec comme gestionnaire, la commune.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité (1 abstention).*

7) Groupements de commandes « électricité » et « vérifications périodiques »

Madame AUBAILLY quitte la réunion au début du point 7. 14 élus sont toujours présents, le quorum est donc toujours atteint et le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du schéma de mutualisation pilotée par l'intercommunalité, un groupe de travail composé d'agents des communes membres et d'OLC 54 a été constitué pour travailler sur les groupements de commande susceptibles de répondre à un besoin tout en réalisant des économies.

Il est proposé d'intégrer le nouveau groupement de commande « Groupement de commandes pour l'achat d'énergies et services associés » pour les seules prestations de fourniture et acheminement d'énergie électrique;

Il est également proposé d'intégrer un nouveau groupement de commande « Groupement de commandes pour les vérifications et contrôles réglementaires » pour le lot 7 uniquement « Vérification des aires de jeux et agrès sportifs ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les propositions faites ;
- APPROUVE les termes des 2 conventions constitutives de groupement de commandes
- AUTORISE le maire à les signer ;

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

8) Contrat collectif couvrant le risque prévoyance

A l'issue de la procédure de consultation, le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle a souscrit une convention de participation pour le risque « Prévoyance » à adhésion facultative auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour une durée de six ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2026, pour se terminer le 31 décembre 2031.

L'adhésion à cette convention se fera par approbation de l'assemblée délibérante.

A l'issue de la délibération, cette adhésion est soumise à la signature par l'autorité territoriale de « la convention de partenariat pour la mise en œuvre des garanties de protection sociale complémentaire – risque prévoyance » avec le CDG 54.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Verse actuellement une participation financière mensuelle et unitaire par agent sur le risque prévoyance à hauteur de 100% de la cotisation due.
- Décide d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue à compter du 01/01/2026 par le CDG 54 pour le risque prévoyance, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement à hauteur de 100% de la cotisation due/mois/agent.
- Décide d'adhérer à la convention de participation conclue par le CDG 54 en signant la convention de partenariat pour la mise en œuvre des garanties de protection sociale complémentaire – risque prévoyance » avec le CDG 54 et les conditions particulières relatives à ce contrat à compter du 01/01/2026
- Autorise-le Maire à signer tout document en découlant.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

9) Adhésion à la convention de participation « santé » du CDG 54

A compter du 01/01/2026, les collectivités auront l'obligation de proposer à leur agent une mutuelle santé avec une participation employeur minimum (les agents n'ayant pas d'obligation d'adhésion). Il est proposé de procéder de la même manière que la mutuelle prévoyance et de conventionner avec le centre de gestion.

Par décision du conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle lors d'une délibération en date du 20 septembre 2021, la convention de participation a été attribuée, après analyse des offres et recueil du comité technique départemental, à l'opérateur MNT en groupement avec l'opérateur MUT'EST.

Il est proposé d'adhérer à cette convention de participation et de fixer le montant mensuel unitaire par agent à 15 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser l'adhésion à la convention de participation à compter du 01/01/2026 et la prise en charge des participations financières prévues, selon les conditions ci-dessus,
- De prévoir les crédits correspondants au budget primitif de la collectivité,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles relatifs à ce dossier.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

10) Gratifications de Noël aux agents communaux

Il est proposé au conseil municipal de reconduire le dispositif voté l'année dernière au profit des agents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE l'attribution de chéquiers cadeaux au personnel communal et colis gourmand.
- DIT que la valeur par agent est de 500 €.
- PRÉCISE que les bénéficiaires sont les agents municipaux de Labry, qu'il soit stagiaire, titulaire, contractuel de droit public ou de droit privé.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

Informations diverses

Travaux :

Les travaux du centre de santé se poursuivent. Une visite sera organisée avec l'équipe du centre courant octobre. L'inauguration pourra avoir lieu avant les prochaines élections mais devra respecter un protocole allégé de manière à être en conformité avec la période de réserve électorale.

Animations culturelles :

La fête du moulin organisée dans le cadre des fêtes du patrimoine a rencontré un franc succès. Il est prévu de reconduire cette animation l'année prochaine avec l'accord du propriétaire.

La troupe de théâtre « la compagnie des farfelus » a joué sa pièce « 14 juillet à la maison de retraite » le 13/09 à la salle socioculturelle. Le public était présent en nombre et a apprécié la pièce.

Affaires sociales / CCAS :

Par convention avec les taxis Régis, une nouvelle offre de transport domicile-zone d'activités de Jarny est remise en place pour permettre aux personnes sans possibilité de se déplacer de pouvoir aller faire leurs courses. Un point sera fait en fin d'année pour savoir si les Labrysiens adhèrent à cette offre.

Un atelier sur la gestion de la douleur, financé par la conférence des financeurs du Département, sera prochainement proposé aux habitants de 65 ans et plus.

Une pièce de théâtre sera proposée le 9 octobre aux résidents de la maison de retraite ainsi qu'aux habitants de la commune. Les partenaires sociaux seront également présents pour présenter leurs services.

Affaires scolaires / jeunesse :

La rentrée scolaire s'est bien passée.

Les communes de Labry, Giraumont et Doncourt sont toujours à la recherche d'un animateur pour l'atelier jeune. Ce poste est notamment financé par la CAF.

L'association « Les Labry's Kids » souhaite intégrer des jeunes de 11 à 16 ans à leurs bénévoles.

L'arbre de Noël sera organisé le 6 décembre.

Dates à retenir :

05/10 : Gratification de 3 membres des anciens combattants à Homécourt

29/10 : Marché aux chrysanthèmes à la salle socioculturelle

11/11 : Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 sur le site Mahuet

22/11 : Représentation d'une pièce de théâtre (vaudeville) à la salle socioculturelle

24/11 : Réception des sportifs méritants

05/12 : Réception du personnel communal et du CCAS

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h20.